



E.H.P.A.D.  
" Résidence du Parc "  
54 rue Paul Vaillant Couturier  
BP 74  
18400 Saint Florent sur Cher

Tél : 02 48 55 03 35 – Fax 02 48 26 33 25  
Courriel : [administration@ehpadstflorent.fr](mailto:administration@ehpadstflorent.fr)

A Saint Florent Sur Cher, le 14 août 2020

N/réf : SR/SR-228/2020

**Objet** : Renforcement des mesures de prévention et de protection en lien avec le COVID19.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du déconfinement progressif engagé depuis le 22 juin 2020, vous pouvez vous présenter à l'entrée de l'établissement afin qu'un agent vienne vous accueillir pour des visites sans prise de rendez-vous en respectant la plage horaire de 14 h à 17 h 00 du lundi au dimanche.

Je tiens à insister sur l'obligation du respect de ces horaires, les visiteurs ne doivent donc plus être présents dans l'établissement ni dans le parc dès 17 h 00. Effectivement régulièrement les agents doivent rappeler aux mêmes visiteurs qu'il faut quitter l'établissement, ce comportement n'est pas acceptable alors que 21h00 par semaine ne sont consacrées qu'à l'accueil des visiteurs.

Tous les visiteurs doivent respecter les consignes et venir signer le registre, remplir l'auto-questionnaire de santé, prendre sa température même s'ils viennent tous les jours et même s'ils restent ensuite dans le parc de l'établissement.

De plus des affiches transmises par le ministère des solidarités et de la santé le 24 juillet 2020 et qui ont été affichées à l'entrée de l'EHPAD mentionnent que les personnes ne respectant pas l'obligation du port du masque, qui est obligatoire dans les E.H.P.A.D., peuvent être interdites d'accès ou exclues de l'établissement par la direction. En conséquence lorsque les agents constateront que des visiteurs ne portent pas le masque dans les chambres des résidents, dans l'établissement et dans le parc de l'EHPAD, j'en serai informée et j'appliquerai les recommandations.

Le port du masque et l'ensemble des gestes barrières doivent également être respectés lorsque vous venez chercher un résident pour l'accompagner à un rendez-vous extérieur, à votre domicile.....

Effectivement l'épidémie n'est pas finie et eu égard à la fragilité des résidents, le respect strict des gestes barrières et d'hygiène et en particulier le port obligatoire du masque chirurgical par les personnes extérieures à l'établissement (à partir de 11 ans), le lavage des mains par solution hydroalcoolique, et le respect de la distanciation sociale au moins d'1 mètre entre autres doivent être maintenus.

Enfin les visiteurs doivent respecter les zones de déplacement autorisées au sein de l'EHPAD.

Je compte sur votre compréhension afin de garantir la protection des résidents.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

**EHPAD**  
"Résidence du Parc"  
54 rue Paul Vaillant Couturier  
18400 SAINT FLORENT SUR CHER  
Tél : 02 48 55 03 35 Fax 02 48 26 33 25

La Directrice

Séverine ROY